



Fosse septique et wc dégradé par le locataire

Par **fanfanchic**, le **06/10/2018** à **13:08**

Bonjour,

Propriétaire, je viens de récupérer une maison dévastée par ma locataire et anciennement amie. L'état d'entrée des lieux a été mal fait par moi et donc je suis quitte pour beaucoup de dégradations. Néanmoins, je souhaiterais savoir si je peux lui faire payer une partie de la prochaine vidange de la fosse septique car elle m'a remis une facture datant de mai 2015 (les 4 occupants étant partis le 1er octobre 2018).

Autre question, lors de l'état des lieux de sortie, je n'ai pas soulevé l'abattant WC et ce n'est qu'après leur départ que j'ai découvert et constaté, avec dégoût, une cuvette entartée de M... et fissurée. Dans l'état des lieux d'entrée, il était indiqué cuvette en bon état et à la sortie je n'ai en fait rien coché. Ai-je un recours ?

Merci pour votre aide.

Par **Jules G**, le **08/10/2018** à **12:42**

Bonjour,

Vous ne pouvez demander à votre locataire de vous régler une partie de la prochaine facture de vidange de la fosse septique si votre contrat bail n'a pas prévu cette modalité.

Généralement, il est convenu qu'une vidange de fosse septique s'effectue chaque 4/5 ans et il est bon à cet effet, que cette charge locative soit lissée par le versement d'une provision

mensuelle, ce qui ainsi fait, ne pose plus problème.

Et non encore, vous ne pouvez revenir sur l'EDL de sortie qui a été réalisé contradictoirement et amiablement par les parties au contrat.